



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**Bureau Afrique Occidentale et Centrale**

**GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG)**  
**SOUS-GROUPE DE MÉTÉOROLOGIE**

**SEPTIEME RÉUNION (METSG/7)**

(Dakar, 11-13 avril 2005)

---

**Point 8**  
**de l'ordre du jour : Révision des procédures météorologiques régionales**

(Note présentée par le Secrétariat)

**SOMMAIRE**

Cette note passe en revue les procédures météorologiques régionales en vue de les aligner sur les dispositions contenues dans l'Annexe 3 et qui ont subi des changements substantiels depuis quelques années.

Ref. : Annexe 3

ANP/FASID AFI

**1. Introduction**

1.1 Les procédures météorologiques incluses dans le ANP/FASID AFI ont besoin d'être revues et alignées sur celles des dispositions contenues dans l'Annexe 3. Ces procédures étaient intensivement révisées et mises à jour par les réunions régionales de navigation aérienne (RAN) à un rythme de 8 à 10 ans. La dernière réunion RAN AFI a eu lieu à Abuja (Nigeria) en mai 1997, en conséquence les amendements nécessaires étaient effectués par le MET/SG AFI d'AIRG, les conclusions d'APIRG/12, 13 et 14 font référence.

**2. Discussions**

2.1 Les procédures météorologiques régionales contenues dans l'ANP/FASID AFI devraient être mises à jour et alignées sur les dispositions contenues dans l'Annexe 3. Ceci éviterait le risque de voir les plans régionaux de navigation aérienne non à jour et peu intéressants pour les usages aéronautiques. La révision devrait être un processus continu, et de ce fait le MET/SG devrait inclure sur une base de routine un point de l'ordre du jour ayant trait à ce sujet.

2.2 Une révision compète des procédures météorologiques régionales relatives aux dispositions contenues dans l'Annexe 3 y compris l'Amendement 73, est proposée en **Appendice A** à cette note. En fait il est supposé qu'il n'y a aucun sujet continu dans ANP/FASID nécessitant un accord régional RAN qui a été omis.

La présente conclusion a été formulée :

**Conclusion : Procédures Météorologiques Régionales**

**Il est conclu que les procédures météorologiques régionales données en Appendice A à ce rapport remplacent les procédures régionales contenues dans l'ANP/FASID AFI (Doc.7474).**

**3. Le MET/SG est invité à :**

- a) passer en revue les procédures régionales ;
  - b) les adopter pour soumission à APIRG et pour approbation et remplacement des procédures régionales contenues dans l'ANP/FASID (Doc.7474).
-